



RÉDUCTION DE L'EXPOSITION AUX PERTURBATEURS ENDOCRINIENS

Les actions du Département de la Haute-Garonne

Lundi 28 octobre 2019



DOSSIER DE PRESSE

Sommaire

LE MOT DU PRÉSIDENT	3
INTRODUCTION	4
LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA COMPRÉHENSION DES EFFETS DES PERTURBATEURS ENDOCRINIENS	5
Le rôle du Laboratoire 31 EVA dans la recherche.....	5
Le rôle du Conseil départemental à travers les actions de la PMI.....	7
LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA DIMINUTION DE L'EXPOSITION AUX EFFETS DES PERTURBATEURS ENDOCRINIENS.....	8
La valorisation d'une alimentation bio dans les collèges et la promotion d'une agriculture raisonnée.....	8
L'alimentation du personnel.....	9
L'usage de produits ou de matériels ne contenant pas ou peu de perturbateurs endocriniens.....	10
LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA RÉDUCTION DE L'UTILISATION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES	13
Le soutien au développement de l'Agriculture Biologique.....	13
La réduction des intrants en agriculture réduction des traitements phytosanitaires.....	14
L'entretien de la voirie départementale.....	15
LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA SENSIBILISATION ET DE L'ACCOMPAGNEMENT	15
Les professionnels de santé et de la petite enfance.....	15
La crèche départementale, un modèle exemplaire.....	17
LES ANNEXES	19

Le mot du Président



À l'heure où les citoyens sont en demande de plus de transparence dans tous les domaines touchant à la santé publique, le Conseil départemental de la Haute-Garonne doit jouer son rôle d'éveilleur des consciences en se saisissant des problèmes de société et des questions scientifiques qui interrogent le présent et préparent l'avenir.

Ainsi, dès le mois d'avril 2019, l'Assemblée départementale a voté la Charte d'engagement Villes & Territoires « sans perturbateurs endocriniens » portée par le Réseau Environnement Santé.

Nous avons pris cette décision car l'impact sanitaire des perturbateurs endocriniens présents dans l'environnement ou dans les produits de consommation est aujourd'hui avéré.

Nous l'avons prise car nos compétences médico-sociales, notamment en matière de PMI pour toutes les questions autour de la grossesse, de la parentalité et de la santé de l'enfant, nous y autorise.

Les problèmes d'infertilité n'ont cessé de croître depuis 50 ans et les régions du Sud-ouest de la France sont très concernées selon l'étude publiée par Santé publique France en juillet 2018.

Nous l'avons prise car les politiques engagées par le Département en matière de développement durable, de transition écologique, de protection de la ressource en eau et de la biodiversité, d'agroécologie et de qualité alimentaire destinée à la population scolaire peuvent être directement impactées par les perturbateurs endocriniens.

En signant cette charte, le Conseil départemental de la Haute-Garonne s'est engagé à poursuivre son plan d'actions de bonnes pratiques et de ressources pour réduire l'exposition de la population aux Perturbateurs Endocriniens.

Ces mesures sont dans le droit fil des recommandations de l'OMS, de l'Union européenne et de la stratégie Nationale Perturbateurs Endocriniens 2019-2022.

Nous sommes très fiers de nous doter de cette Charte qui aura des effets bénéfiques pour la santé humaine et pour l'écosystème et qui vient compléter la stratégie que nous menons en matière de politique de santé environnementale sur tous les territoires de la Haute-Garonne.

Georges Méric
*Président du Conseil départemental
de la Haute-Garonne*

INTRODUCTION

Un plan d'actions en résonance avec la signature le 28 octobre 2019 de la charte Villes & territoires « sans perturbateurs endocriniens »

Dans le cadre de son plan pour l'environnement 2017-2020, le Département a fait de la transition écologique une de ses priorités, en devenant une collectivité exemplaire, notamment dans le domaine de la réduction de l'usage des pesticides, de la préservation de la biodiversité, de la protection des sols, de la gestions de la ressource en eau ou du développement de l'agroécologie.

Le Département engage un budget de 150 M€ pour la réalisation de 41 mesures concrètes, afin d'améliorer la qualité de vie des Haut-Garonnais et de préparer l'avenir de son territoire.

Au regard de ce plan d'actions et en résonance avec la charte d'engagement Villes & Territoires « sans perturbateurs endocriniens » signée avec le Réseau Environnement Santé le 28 octobre 2019, le Département a déjà commencé à mettre en place des actions en faveur de la protection des Haut-Garonnaises et des Haut-Garonnais et des écosystèmes, pour réduire l'exposition aux perturbateurs endocriniens.

Ces actions visent différents objectifs :

- la compréhension des effets des perturbateurs endocriniens ;
- la diminution de l'exposition aux perturbateurs endocriniens dans l'alimentation en développant la consommation d'aliments biologiques et en réduisant l'usage de produits ou matériels pouvant contenir des perturbateurs endocriniens ;
- la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires ;
- la sensibilisation et l'accompagnement des professionnels de santé, de la petite enfance et des agents départementaux.

LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA COMPRÉHENSION DES EFFETS DES PERTURBATEURS ENDOCRINIENS

Des travaux menés par le
Laboratoire départemental 31 EVA
et la Protection Maternelle
Infantile (PMI)

LE RÔLE DU LABORATOIRE 31 EVA DANS LA RECHERCHE DES PERTURBATEURS ENDOCRINIENS

Le Laboratoire départemental 31 EVA (Eau-Vétérinaire-Air) est une Direction du Conseil départemental, un service public à caractère industriel et commercial et un organisme indépendant de grande référence, qui exerce une mission indispensable pour la qualité de vie des Haut-Garonnais.

Le Laboratoire 31 EVA effectue le dosage des perturbateurs endocriniens depuis de nombreuses années dans les matrices suivantes :

- Eaux naturelles (eaux de rivières, lacs, eaux souterraines)
- Sédiments
- Eaux usées
- Matrices alimentaires

Cela concerne plus de 500 molécules.

Conscient de l'importance de ces recherches de micropolluants organiques et minéraux, EVA 31 a largement investi, depuis 15 ans, en matériel de haute technologie, en moyens humains compétents (ingénieurs, docteurs ingénieurs), pour être le premier Laboratoire Public sur la Région Occitanie capable de mener toutes ces analyses.

Son plateau technique lui permet de répondre à de nombreux donneurs d'ordre : Agence de l'Eau Adour Garonne, ARS Occitanie, ARS Nouvelle Aquitaine, DDT, DD(CS)PP, DREAL et d'être partenaire de nombreux laboratoires départementaux non équipés pour faire ces analyses, sur les Régions Occitanie et Nouvelle Aquitaine.



Qualité de l'air

Le Laboratoire départemental 31 EVA contrôle la qualité de l'air ambiant (extérieur) et intérieur, de l'échantillonnage aux résultats. Il établit ainsi des diagnostics ultra-précis, en matière d'analyses microbiologiques ou chimiques.

En moyenne, un individu passe plus de 75% de son temps en intérieur. Il est indispensable de réaliser des études de la qualité de l'air intérieur et ainsi de préserver la santé de chacun.

Les ERP (Etablissement Recevant du Public) ont l'obligation de vérifier la qualité de l'air intérieur et par conséquent de prendre les mesures correctives en cas de non-respect des normes.

Les ERP font appel à EVA pour les conseiller dans les démarches à adopter et à mettre en place autour de cette nouvelle réglementation.

Qualité de l'air intérieur dans les collèges

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne a demandé au Laboratoire départemental 31 EVA d'effectuer des analyses dans 15 collèges haut-garonnais en 2018. Les résultats de ces analyses sont en cours et permettront notamment de calculer l'indice de confinement, c'est-à-dire la fréquence de renouvellement de l'air intérieur par l'air extérieur. 2 analyses par an sont réalisées, une en été et l'autre en hiver.

L'objectif en 2020 est de doubler le nombre d'établissements contrôlés.

Projet Pesticides AIR

Une Convention vient d'être signée entre le Conseil départemental de la Haute-Garonne (Laboratoire départemental 31 EVA) et ATMO Occitanie (l'Observatoire de l'Air en Occitanie) afin d'évaluer les teneurs en phytosanitaires dans l'air.

DOSSIER DE PRESSE

LE RÔLE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL À TRAVERS LES ACTIONS MENÉES PAR LA PMI

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne contribue depuis plusieurs années, dans le cadre de sa politique volontariste de promotion de la santé, aux travaux dans ce domaine via EFEMERIS (Evaluation chez la Femme Enceinte des MEDicaments et de leurs RISques), première base de données française, en population générale, dédiée à l'évaluation du risque médicamenteux pendant la grossesse et d'en limiter l'exposition. L'ensemble des données est anonyme et elle comprend à ce jour plus de 137 600 couples mères-enfants.

Cette base de données EFEMERIS mise en place dans le Laboratoire de Pharmacologie de la Faculté de Médecine de Toulouse, croise de façon anonyme les données de prescriptions de médicaments chez la femme enceinte de la Haute-Garonne (obtenues auprès de la CPAM) et des informations sur l'issue de leur grossesse (fournis par la Protection Maternelle et Infantile) et les données sur les Interruptions Médicalisées de Grossesse du Centre de Diagnostic Anténatal du CHU de Toulouse.

Le Conseil départemental soutient également l'association GRAM31 à hauteur de 40 000€.

Cette association a pour mission de susciter, coordonner et développer des travaux de recherche scientifiques dans le domaine du médicament et de la reproduction pour améliorer les connaissances, informer les professionnels de santé et les patient(e)s et améliorer leur prise en charge.



LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA DIMINUTION DE L'EXPOSITION AUX EFFETS DES PERTURBATEURS ENDOCRINIENS

Le Département favorise la consommation d'aliments biologiques et réduit l'usage de produits ou matériels pouvant contenir des perturbateurs endocriniens.

LA VALORISATION D'UNE ALIMENTATION BIO DANS LES COLLÈGES ET LA PROMOTION D'UNE AGRICULTURE RAISONNÉE

Dans le cadre de l'amélioration globale de l'offre de la restauration scolaire, le Département fait le choix de privilégier les cantines autonomes, la qualité et la sécurité alimentaire et la lutte contre le gaspillage. Ainsi, il privilégie l'organisation autonome des cantines, plutôt que l'approvisionnement par une cuisine centrale. Ce choix donne à l'établissement la liberté d'élaborer ses menus avec un approvisionnement plus important en produits frais et issus de filières locales. À ce jour, 84 collèges disposent d'une cuisine autonome, sur 96 collèges publics.

Les personnels des services de restauration bénéficient d'un plan de formation spécifique, axé sur l'hygiène alimentaire et la qualité nutritionnelle adaptée au public adolescent. Enfin, la sécurité alimentaire (qualité des denrées, normes d'élaboration et d'hygiène) est contrôlée par le Laboratoire départemental 31 EVA.

DOSSIER DE PRESSE

Dans l'objectif de favoriser le « bien-manger » dans les collèges, le Département a mis en place depuis 2009 le dispositif « MIAM31 » pour inciter les établissements à s'approvisionner en produits locaux de qualité pour la restauration scolaire.

La démarche se veut également pédagogique pour sensibiliser les 46 000 collégiens demi-pensionnaires aux liens entre agriculture, saisons et alimentation.

Les objectifs de MIAM 31 sont multiples :

- promouvoir une alimentation saine et de qualité pour les collégiens,
- sensibiliser les collégiens à la saisonnalité des produits et les éduquer au goût,
- développer de nouveaux débouchés à haute valeur ajoutée pour des produits issus de l'agriculture de proximité et de qualité,
- soutenir une agriculture locale durable et de circuits courts contribuant ainsi à la protection de l'environnement.

Afin d'aller plus loin dans cette démarche, le Conseil départemental a mis en place en janvier 2016 la plateforme Agrilocal 31 pour faciliter l'approvisionnement des collèges en produits locaux.



L'ALIMENTATION DU PERSONNEL

Pour le restaurant administratif du site boulevard de la Marquette à Toulouse, le prestataire s'est engagé à respecter la réglementation en vigueur concernant les perturbateurs endocriniens dans les produits.

Le marché actuel prévoit la présence des produits alimentaires bio pour 20 % et l'utilisation de produits d'entretien disposant de la mention « Ecolabel ».

DOSSIER DE PRESSE

L'USAGE DE PRODUITS OU DE MATÉRIELS NE CONTENANT PAS OU PEU DE PERTURBATEURS ENDOCRINIENS

Dans les achats des produits d'entretien des bâtiments départementaux, le Conseil départemental a fait le choix de sélectionner des produits possédant les labels écologiques « Ecolabel » ou « Ecocert ». Cette démarche, validée et analysée par le service Prévention du Département, permet d'être encore plus respectueux de l'environnement et de la santé au moment de l'utilisation et du rejet des produits d'entretien dans les eaux usées.

Actuellement, les produits classés comme perturbateurs endocriniens avérés (PE) sont écartés du marché. Les produits d'hygiène utilisés au sein de la collectivité répondent aux normes européennes en vigueur qui rendent obligatoire l'étiquetage des produits pour les risques Santé, Sécurité et Environnement.

De nouveaux procédés seront prochainement testés dans certains locaux du Département, comme l'utilisation de détergents à base de substances facilement biodégradables, plus respectueuses de la santé ou le développement de nouvelles technologies de nettoyage et de désinfection permettant de diminuer les rejets organiques.

Dans les collèges

Pour les produits d'entretien utilisés dans les établissements publics, le groupement d'achat départemental des produits d'entretien intègre dans son cahier des charges l'exclusion des perturbateurs endocriniens par le biais « d'une chimie verte ». Ce marché concerne 72 collèges adhérents.

Par ailleurs, côté cuisine, pour cuisiner et chauffer, de la platerie et des appareils en acier inoxydable sont utilisés, hormis certains bacs de stockage en polycarbonate. L'acquisition de vaisselle non plastique pour les selfs des collèges a été mise en place. La vaisselle est majoritairement en faïence ou en verre.

DOSSIER DE PRESSE

En matière de mobiliers

Les mobiliers petite enfance (type assises, tapis...), installés dans les PMI, ont une teneur réduite en phtalates (substance chimique utilisée dans les matières plastiques, notamment dans le PVC), au-delà de l'exigence formulée par la directive 2005/84/CE.

Par ailleurs, les mobiliers installés dans la crèche du personnel à l'Hôtel du Département, boulevard de la Marquette, disposent de certifications garantissant une bonne qualité de l'air.

Les marchés d'acquisition de mobiliers scolaires (tables, chaises scolaires, tableaux, mobilier de restauration...) et mobiliers administratifs (bureaux, armoires, sièges) valorisent la NF Environnement qui apporte des garanties pour la santé et la sécurité des utilisateurs :

- non utilisation d'OGM dans les bois utilisés pour la fabrication des mobiliers ;
- émissions de formaldéhydes réduites : mesures pour l'amélioration de la qualité de l'air intérieur ;
- textiles soumis à des critères écologiques ;
- pas de nanomatériaux dans les produits de finition.

Les mobiliers scolaires sont fabriqués avec des peintures sans solvants pour le traitement des surfaces.

En matière de matériel

- Le Département a fait l'acquisition de **machines de nettoyage** avec chimie embarquée qui permettent d'éviter le contact de l'utilisateur avec le produit grâce à un dosage effectué automatiquement.

- En 2015, le **laboratoire des routes** a été équipé d'un asphaltanalysator qui fonctionne en circuit fermé et évite le contact des utilisateurs avec les produits utilisés. Il a également fait l'acquisition d'un densimètre non radioactif (procédé innovant à l'époque).

- Le Conseil départemental propose des **distributeurs de boissons**. Environ 450 000 boissons par an sont distribuées, essentiellement des boissons chaudes, sur différents sites et à destination des agents du Département.

Afin de limiter l'impact des perturbateurs endocriniens contenus essentiellement pour ces machines dans les gobelets plastiques, la collectivité a valorisé le prestataire proposant l'incitation financière la plus avantageuse pour l'utilisation de mugs ou tasses à café.

DOSSIER DE PRESSE

Les gobelets actuellement utilisés sont en polystyrène, matériau adapté aux boissons chaudes et ne contenant pas de bisphénol A.

- La Société titulaire du **marché d'entretien des vêtements de travail** utilise des produits lessiviels sans Alkylphénol et sans phosphates (substances chimiques utilisées dans les détergents), limitant ainsi l'impact des perturbateurs endocriniens.

En 2018, cette Société a nettoyé environ 22 500 vêtements pour 350 agents de la Direction des routes.

- Dans le cadre des **achats de jouets à destination des PMI, de l'ASE et de la crèche**, la société titulaire du marché propose plusieurs jouets sans phtalate dont ceux destinés plus spécifiquement aux très jeunes enfants. Par ailleurs, une part importante des jouets achetés auprès de cette société ont un avantage environnemental : labels écologique européens (Oekotex), disposant de finitions avec vernis sans solvant et avec peinture à l'eau.



LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA RÉDUCTION DE L'UTILISATION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES

Le Département soutient le développement d'une agriculture biologique et la réduction des intrants.

LE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Le Département accompagne les agriculteurs dans la transition agroécologique, qui allie performances économiques, sociales et environnementales, enjeux de l'agriculture et de l'alimentation de demain.

Ainsi, **26 conseillers agro-environnement répartis sur 4 secteurs** fournissent un appui technique aux agriculteurs en Agriculture Biologique ou en conversion.

- Le Conseil départemental a développé un partenariat avec l'association **ERABLES 31** qui œuvre pour la conversion en bio des agriculteurs. Des sessions de formations, l'organisation de journées techniques (Terr'eau Bio), ou la diffusion d'informations et de conseils partagés, sont proposés aux agriculteurs.
- Le Conseil départemental mène de nombreuses actions pour promouvoir l'Agriculture Biologique en Haute-Garonne, à travers la participation à la **foire Biô** sur les allées François Verdier à Toulouse ou au **Salon International de l'Agriculture** à Paris.



DOSSIER DE PRESSE

LA RÉDUCTION DES INTRANTS EN AGRICULTURE (FERTILISANTS, PESTICIDES, EAU, ANTIBIOTIQUES...) ET PLUS PARTICULIÈREMENT AU NIVEAU DE LA RÉDUCTION DES TRAITEMENTS PHYTOSANITAIRES

Financement de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) en polyculture-élevage

La phase opérationnelle du Programme Agro-Ecologique et Climatique (PAEC) d'accompagnement des éleveurs engagés en polyculture-élevage dans une démarche environnementale, démarrée en 2016 en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, s'est poursuivie en 2018 : accompagnement de 74 agriculteurs en 2017 et 37 en 2018.

Le projet est financé à hauteur de 250 000€ par an par le Conseil départemental, avec 750 000€ de contrepartie financière de FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural).

Ces Mesures Agro-Environnementales et Climatiques, contractualisées par les éleveurs, prévoient la réduction des traitements phytosanitaires.

Conseil technique sur la réduction des traitements phytosanitaires par les 26 conseillers agro- environnement

Depuis 2016, les conseillers agro-environnement sont agréés par l'État pour le conseil à l'utilisation des produits phytosanitaires. Ils sont amenés à préconiser de ne pas traiter, de diminuer les doses d'intrants ou d'avoir recours à des solutions alternatives.

Enfin, la condition "zéro phyto" est intégrée dans les conditions de gestion et/ou d'entretien des espaces naturels sensibles et des chemins de randonnées par le Conseil départemental de la Haute-Garonne.

DOSSIER DE PRESSE

L'ENTRETIEN DE LA VOIRIE DÉPARTEMENTALE

Véritables refuges pour la biodiversité, les bords de route végétalisés font office de couloir de vie pour la faune et la flore, et constituent une passerelle biologique permettant des connections entre les milieux.

Dès 2010, la collectivité a mis en place des actions pour diminuer largement l'usage des pesticides le long des routes départementales et ainsi mieux protéger ses usagers et riverains.

Ce protocole permet la gestion de la flore indésirable, tout en respectant l'environnement. La quantité de litres de désherbants utilisés est passée de 6000 litres en 2010 à seulement 15 litres en 2018. Les produits encore utilisés aujourd'hui sont notamment nécessaires pour la désinfection des outils afin de limiter les risques de propagation de la maladie du chancre coloré des platanes.



LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA SENSIBILISATION ET DE L'ACCOMPAGNEMENT

Le Département, au cœur des politiques familiales, accompagne les professionnels de santé et de la petite enfance, ainsi que les agents départementaux.

LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ ET DE LA PETITE ENFANCE

Sensibiliser le grand public

La PMI organise des consultations et des actions de prévention médico-sociale en faveur des femmes enceintes et des enfants de moins de 6 ans. Elle joue par ailleurs un rôle essentiel en matière d'accueil des jeunes enfants : instruction des demandes d'agrément des assistantes maternelles, réalisation d'actions de formation ; surveillance et contrôle des assistantes maternelles

DOSSIER DE PRESSE

ainsi que des établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans.

Par ailleurs, le CDPEF (Centre départemental de planification d'éducation familiale) assure un accompagnement des adolescents et des adultes sur les relations affectives et sexuelles.

Ces professionnels de la santé et de la petite enfance sont donc au cœur de la sensibilisation du grand public, sur les usages et bonnes pratiques pour limiter ou réduire l'impact des perturbateurs endocriniens : choix des produits d'hygiène, prescription de médicaments, qualité de l'air, achat de jouets, achat de matériel de cuisine, choix de biberons... Des outils d'information dédiés sont en cours d'élaboration et seront diffusés en 2020.

Pour les demandes d'agrément de crèches et/ou d'assistantes maternelles, la PMI donne des recommandations pour réduire l'exposition aux perturbateurs endocriniens et sensibilise ainsi les professionnels de la santé.

Des formations pour accompagner

Le 24 janvier 2019, la 2^{ème} journée scientifique interdépartementale des PMI d'Occitanie (Protection maternelle et infantile) s'est déroulée au Conseil départemental de la Haute-Garonne. Ce rendez-vous réunissait tous les acteurs institutionnels, associatifs et libéraux de la Protection maternelle et infantile des 13 Départements de la Région Occitanie.

La 3^{ème} édition se tiendra en 2020 et la thématique des Perturbateurs Endocriniens sera abordée.

DOSSIER DE PRESSE

LA CRÈCHE DÉPARTEMENTALE, UN MODÈLE QUI SE DOIT D'ÊTRE EXEMPLAIRE

La crèche départementale accueille 66 enfants à l'Hôtel du Département, boulevard de la Marquette à Toulouse, de l'âge de 3 mois jusqu'à leur entrée à l'école.

La Direction de la crèche a engagé plusieurs actions en faveur de la réduction des perturbateurs endocriniens :

- l'exigence de produits bio pour un minimum de 20 %, et utilisation le plus possible de produits de saison pour les repas servis à la crèche,
- pas de bisphénol A dans les biberons ni dans la vaisselle,
- réduction des bouteilles plastiques,
- produits d'hygiène écolabellisés,
- utilisation de produits de toilette utilisant un maximum d'ingrédients d'origine naturelle (jusqu'à 98 %) et réduction des produits de soin « inutiles » (type crèmes),
- choix de matériel pédagogiques à base d'eau (feutres, peintures...),
- commande de jouets et de mobiliers auprès d'un fournisseur certifié iso 14001, qui commercialise des produits excluant les phtalates et les colorants azoïques ((substances chimiques utilisées dans les matières plastiques comme le PVC et teintures chimiques des fibres du plastique associées),
- respect de la loi Abeille en proscrivant les téléphones portables dans les salles de vie.



Des analyses en cours pour l'utilisation de l'eau du robinet pour la préparation des biberons

Concernant la crèche départementale, un travail a été lancé en septembre par le service social du personnel avec le Laboratoire départemental 31 Eva, l'Agence Régionale de Santé et la Protection Maternelle Infantile afin de connaître les possibilités d'utilisation de l'eau du robinet pour la préparation des biberons. Les risques éventuels liés à la composition des bouteilles plastiques seront évités et les déchets seront réduits de manière très importante.

Les résultats des analyses seront rendus avant le 15 novembre 2019 pour une mise en application en suivant.

DOSSIER DE PRESSE

LA FORMATION DES AGENTS DÉPARTEMENTAUX

Dans le cadre de la démarche « zéro phyto », les agents départementaux concernés et formés il y a 5 ans, vont bénéficier d'une journée de formation pour renouveler leur certificat « zéro phyto ».

Près de 150 agents des routes et des collèges sont concernés.

LES ANNEXES

1/ DÉFINITION DES PERTURBATEURS ENDOCRINIENS

La définition proposée par L'OMS* est qu'un « perturbateur endocrinien est une substance ou un mélange de substances, qui altère les fonctions du système endocrinien et de ce fait induit des effets néfastes dans un organisme intact, chez sa progéniture ou au sein de (sous)-populations ».

D'après le rapport OMS-PNUE 2012, près de 800 substances chimiques ont des propriétés perturbatrices endocriniennes avérées ou suspectées. La liste de substances suspectées de ce type d'effets est modifiée régulièrement en fonction de la production de nouvelles connaissances.

De nombreux travaux montrent que la sensibilité aux perturbateurs endocriniens peut varier en fonction des périodes de la vie avec des sensibilités particulières durant les périodes de développement (période fœtale, petite enfance, puberté). Certaines de ces substances peuvent ainsi entraîner des effets délétères, notamment sur la reproduction, et nuire à la fertilité ou perturber le développement du fœtus.

Les composés suspectés d'être des perturbateurs endocriniens sont nombreux et variés. Ces substances sont retrouvées dans tous les milieux (eau, sol, air). Ainsi les voies d'exposition sont multiples et les niveaux d'exposition extrêmement variables comme le montrent de récentes études de biosurveillance.

En perturbant le système endocrinien, ces substances peuvent altérer différents processus tels que la communication entre cellules ou tissus et la régulation d'étapes clés du développement d'un organisme.

Des études récentes montrent que les perturbateurs endocriniens peuvent également avoir d'autres effets au niveau de l'organisme comme des effets métaboliques, neuro-développementaux ou immunitaires.

**Organisation mondiale de la santé*

Parmi elles :

- Certains pesticides (organochlorés, fongicides, herbicides) ;
- Plastifiants (phtalates, Bisphénol A) retardateurs de flamme (PBDE), revêtements (PFAs) ;
- Médicaments : Distilbène (utilisé en prévention des fausses couches de 1940 à 1977), antidouleurs (paracétamol, AINS, aspirine), antidépresseurs (Fluoxétine) ;

DOSSIER DE PRESSE

- Incinérateurs et transformateurs (dioxines, furanes, PCB) ;
- Produits d'hygiène : Triclosan ;
- Phyto-estrogènes (soja).

2/ TABLEAU DE CONSEILS PRATIQUES POUR SE PROTÉGER



COMMENT SE PROTÉGER DE LA CONTAMINATION CHIMIQUE ET DES PERTURBATEURS ENDOCRINIENS ?

Ces conseils pratiques sont importants à donner à tous et surtout aux couples ayant un projet de grossesse, aux femmes enceintes ou allaitantes ainsi qu'aux enfants en bas âge et aux adolescents



	PRIVILEGIER	EVITER
 Air Intérieur	L'aération 10 min/j minimum matin et soir, quelle que soit la saison	Les émanations de produits chimiques (COV, formaldéhydes, insecticides, aérosols, tabac...)
 Alimentation	Les produits bio Laver et éplucher les légumes, fruits...	Les poissons prédateurs (PCB, mercure) Les aliments ultra-transformés (parabènes et additifs dont nanoparticules), les pesticides
 Conservation et cuissons des aliments	Verre, inox, fer, fonte, grès.	De chauffer les plastiques Les revêtements antiadhésifs, composés perfluorés
 Hygiène et cosmétique	 Produit bio avec écolabel	Les phtalates, triclosan, parabènes, phenoxyethanol, formaldéhyde, métaux lourds.
 Vêtements	Un lavage préalable des vêtements neufs	Les retardateurs de flamme polybromés Perfluorés
 Produits ménagers	 Le vinaigre blanc, le bicarbonate de soude 	Les alkylphénols, triclosan, parabènes
 Meubles	 En bois massif Produit bio avec écolabel	Le bois aggloméré, les retardateurs de flamme polybromés, le formaldéhyde
 Jouets des enfants	 En bois brut Produit bio avec écolabel	Les métaux lourds, phtalates, PVC

3/ CHARTE D'ENGAGEMENT VILLES & TERRITOIRES « SANS PERTURBATEURS ENDOCRINIENS » SIGNÉE LE 28 OCTOBRE 2019



Charte d'engagement Villes & Territoires « sans perturbateurs endocriniens »

OBJET : Protéger la population et les écosystèmes de l'exposition aux perturbateurs endocriniens

CONSIDERANT :

Que les perturbateurs endocriniens (EDC, Endocrine Disrupting Chemicals en anglais) sont « *des substances chimiques d'origine naturelle ou artificielle étrangères à l'organisme qui peuvent interférer avec le fonctionnement du système endocrinien et induire ainsi des effets délétères sur cet organisme ou sur ses descendants* » (OMS 2002),

Que l'Organisation Mondiale de la Santé et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement considère les Perturbateurs Endocriniens comme « une menace mondiale à laquelle il faut apporter une solution »

Que le programme d'action général de l'Union européenne pour l'environnement énumère comme l'un des neuf objectifs prioritaires à atteindre à l'horizon 2020 : protéger les citoyens de l'Union contre les pressions et les risques pour la santé et le bien-être liés à l'environnement

Que la Stratégie Nationale Perturbateurs Endocriniens adoptée en France en avril 2014 a fixé comme objectif de « Réduire l'exposition de la population aux Perturbateurs Endocriniens »

Le Conseil Départemental de la Haute-Garonne s'engage à la mise en place dans l'année en cours d'un plan incluant les dispositions suivantes :

1/ Interdire l'usage des produits phytosanitaires et biocides qui contiennent des perturbateurs endocriniens (ainsi que des substances classifiées comme cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction (CMR)) sur leur territoire en accompagnant les particuliers, les propriétaires de zones et d'établissements privés désirant appliquer ces dispositions

2/ Réduire l'exposition aux perturbateurs endocriniens dans l'alimentation en développant la consommation d'aliments biologiques et en interdisant l'usage de matériels pour cuisiner et chauffer comportant des perturbateurs endocriniens

3/ Favoriser l'information de la population, des professionnels de santé, des personnels des collectivités territoriales, des professionnels de la petite enfance, des acteurs économiques de l'enjeu des perturbateurs endocriniens

4/ Mettre en place des critères d'éco conditionnalité interdisant les perturbateurs endocriniens dans les contrats et les achats publics

5/ Informer tous les ans les citoyens sur l'avancement des engagements pris

Par cet acte, le Conseil Départemental de la Haute-Garonne consent à mener un plan d'actions sur le long terme visant à éliminer l'exposition aux Perturbateurs Endocriniens.

Toulouse, le 28 octobre 2019

Georges MÉRIC
Président du Conseil départemental
de la Haute-Garonne

André CIOLELLA
Président du Réseau Environnement Santé

DOSSIER DE PRESSE

SERVICE DE PRESSE

Cécile van de Kreeke

Responsable des relations presse

cecile.van-de-kreeke@cd31.fr

05 34 33 33 72 – 06 24 66 05 30

ATTACHÉES DE PRESSE :

Ariane Mélazzini-Déjean

ariane.melazzini@cd31.fr

05 34 33 30 32

07 85 72 94 74

Coralie Bombail

coralie.bombail@cd31.fr

05 34 33 30 42

06 74 93 45 44

Fabienne Pascaud

Fabienne.pascaud@cd31.fr

05 34 33 30 65

06 47 74 60 58



CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE LA HAUTE-GARONNE

1, boulevard de la Marquette
31090 Toulouse cedex 9

Tél. 05 34 33 32 31

HAUTE-GARONNE.FR